Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 15 Jun 1999
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Minimes, 87-89
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2571

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : ANIMATION EN ECOLE DE DEVOIRS : LA COMMUNICATION (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 987307U36X1
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Dejardin(02/210.58.42)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
✳ (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : J. Lefèvre Date et signature (2) : 29.10.98.

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Animation en Ecole de Devoirs : La communication (convention)

CODE (3) 0873073036X1	don. form. 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ..1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de .1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

0 (1) Enseignement secondaire de : **0** (1) transition **O** (1) qualification
du degré : **0** (1) inférieur **O** (1) supérieur

✖ (1) Enseignement supérieur de type court **O** (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	0	Social	O
Pédagogique	x	Pédagogique	✖
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 27/11/98

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ✳ non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de .1. page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1.. page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1. page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)	dom. form.
9873073036X1	903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
La communicaion	CT	F	28
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX		
		Total des périodes	28

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Remarque rectifiée. Avis favorable
2 Donnière 5/5/99

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 10 MARS 1999 Signature :

---

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
La communication (convention)

Finalités de l'unité de formation.

Finalités générales

Conformément à l'article 7, § 1 et 2 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

L'unité de formation vise à :

- donner aux animateurs d'Ecoles de Devoirs les connaissances et savoir-faire indispensables à la mise en place d'une communication efficace avec tous les partenaires.
- sensibiliser l'animateur d'Ecoles de Devoirs aux différentes dimensions de la communication verbale et non verbale.

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
La communication (convention)

Capacités préalables requises

Pour être admis comme étudiant régulier dans cette UF, l'étudiant devra faire la preuve qu'il est capable :

Compréhension à la lecture et expression écrite

- de dégager les idées principales d'un texte relatif à la communiction et en faire un résumé écrit.
- d'exprimer un avis personnel sur l'un des points traités dans le document.

Compréhension à l'audition et expression orale

- de synthétiser les informations contenues dans un film ou une conférence.
- d'en résumer les points importants dans un langage parlé correct.
- de formuler un avis personnel sur l'un des problèmes traités et justifier par une argumentation cohérente.

Critères d'évaluation

- ➢ Différencier l'essentiel de l'accessoire.
- ➢ Faire la preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse.
- ➢ Argumenter en se basant sur des faits reconnus, et faire abstraction d'a priori
- ➢ Appliquer les règles fondamentales d'orthographe et de syntaxe permettant la formulation d'idées de manière cohérente, compréhensible et nuancée.
- ➢ S'exprimer verbalement en utilisant des constructions de phrases correctes et un vocabulaire adéquat.

ou

Titres pouvant en tenir lieu :

- CTSS
- CESS

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
La communication (convention)

Constitution des groupes ou regroupements.

NEANT

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
La communication (convention)

Programme des cours

Capacités à développer L'étudiant sera capable :	Matières
• de formuler et clarifier son message et en vérifier la bonne compréhension • d'accrocher l'écoute et/ou susciter l'intérêt	• Expression verbale et écrite pour l'émission d'un message
• de décrire et commenter les schémas de la communication et l'appliquer à des situations concrètes en vue d'en éclairer l'analyse	• Le schéma de la communication comme outil d'analyse
• de détecter les possibles facteurs parasitant la communication • d'utiliser les techniques susceptibles de prévenir ou lever les parasites et zones d'ombre, et de vérifier la qualité de la communication	• Les freins et facilitants à la communication
• d'appréhender les différentes facettes de l'acte de communication en particulier, ses composantes psychologique, sociale et culturelle. • de reconnaître la complexité de l'acte de communiquer.	• La dimension psychosociale de la communication verbale et non verbale.

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
La communication (convention)

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra faire la preuve qu'il est capable :

A partir d'un cas vécu ou donné :

- de décrire les schémas de la communication de manière pertinente,
- de mettre en place un dispositif de communication approprié à la situation,
- de décrire le système de communication et de relations au sein d'un groupe.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des compétences suivantes :

- pertinence de l'analyse du cas,
- degré d'appropriation des données théoriques et degré d'utilisation adéquate du dispositif de communication,
- clarté dans la formulation des réponses aux questions.

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
La communication (convention)

Les chargés de cours

Experts dans le domaine de la dynamique des groupes et de la communication.